

Appui aux entreprises

> Agir pour l'entreprise

Taxe pro : quels changements pour les entreprises ?

Taxe professionnelle : quels changements pour les entreprises ? Tel a été le thème d'une réunion animée par Maîtres Willemin et Klein, avocats chez FIDAL, le 22 janvier dernier à la CCI. Plutôt qu'une suppression, il s'agit bien d'une modification profonde de l'imposition locale des entreprises : depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a laissé la place à la Contribution Économique Territoriale (CET) qui cache en réalité deux cotisations :

- la cotisation foncière des entreprises à l'arrière-goût de taxe

professionnelle limitée aux éléments fonciers.

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : une nouvelle formule de la cotisation minimale sur la valeur ajoutée.

Dans ce contexte se posent différentes questions, notamment : cette nouvelle contribution s'annonce-t-elle plus simple ? les exonérations actuelles seront-elles maintenues ? Et surtout, quels seront les « gagnants » et les « perdants » de la réforme ?

Plus de précisions sur www.troyes.cci.fr / dossier thématique.

Des cadres dans votre moteur...

C'est dans l'Aube que le dispositif DEPEC mis en place en septembre dernier, a rencontré le plus de succès pour le moment : il faut que cela dure ! DEPEC permet aux entreprises de bénéficier des compétences d'un cadre demandeur d'emploi pour développer leurs projets (recherche de nouveaux clients ou de nouveaux produits, développement à l'international...). L'animatrice régionale du programme apporte une solution clé en main (aide à la définition du poste, appui à la recherche de candidats, mobilisation des financements...).

Contact :
Eric Servain
Tél. : 03 25 43 70 35
servain@troyes.cci.fr



Développement durable : votre CCI s'engage...

La CCI s'engage d'un point de vue économique d'abord puisque le développement économique du territoire demeure sa vocation première. Mais aussi d'un point de vue social, puisqu'elle fait le choix de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion, accompagnée et soutenue dans cette voie par la Communauté de l'Agglomération Troyenne.

Les marchés publics passés par la CCI en vue de la construction du Bâtiment des Douanes situé à la Chapelle-Saint-Luc sont un excellent moyen de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion. Des clauses d'insertion sociale y sont intégrées et sont hissées au rang de condition d'exécution des marchés.

Chaque entreprise retenue pour la construction du bâtiment doit réserver un pourcentage d'heures de travail au public prioritaire constitué par les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi entre 16 et



25 ans accompagnés par la Mission Locale, les travailleurs handicapés et les séniors. Le public en question est issu prioritairement des ZUS, notamment le Point du Jour, les Sénardes, Jules-Guesde, les Chartreux etc...

570 heures d'insertion devaient être réalisées. Ce sont finalement plus de 770 heures qui ont été comptabilisées fin 2009.

Ce volet social s'inscrit dans le cadre d'une politique active de développement durable. En effet, la CCI s'engage également sur les achats et les réalisations durables ; le bâtiment

Régley, qui abritera prochainement la CCI, sera l'un des premiers bâtiments à basse consommation du département.

Mais point d'exclusivité sur l'insertion sociale ! Bien au contraire, la CCI doit être copiée et les PME aubois sont largement invitées à s'inscrire dans cette promotion de l'emploi par et pour les entreprises.

Contact :
Amélie Joffrin
Tél. : 03 25 43 70 45
joffrin@troyes.cci.fr



Palettes et déchets bois : une nouvelle collecte lancée



Il est encore temps pour les entreprises intéressées situées sur les onze zones industrielles de l'agglomération troyenne concernées par l'opération de se faire connaître pour bénéficier du service à partir de la prochaine tournée.

Les palettes en bois et les déchets de bois propre sont ramassés lors de tournées distinctes assurées chacune par un prestataire distinct. L'opération a démarré fin janvier 2010 avec une trentaine d'entreprises et il y a encore de

la place. Rappel des zones industrielles concernées : Chapelle-St-Luc, Parc du Grand Troyes, Maladière, Torvilliers, St-André-les-Vergers, ZI RN77, Les Pivoisons, les Suivots, l'Ecluse de Marots, Coulmets, Moutot.

Contact :
Stéphanie Page-Fillion
Tél. : 03 25 43 70 26
fillion@troyes.cci.fr



Un annuaire régional des éco-entreprises



L'annuaire des éco-entreprises de Champagne-Ardenne est en ligne. Muni d'un moteur de recherche à entrées multiples (raison sociale, prestation, département...), il vous permet de sélectionner le prestataire de votre choix parmi les 400 recensés au niveau régional proposant aux entreprises des prestations en environnement ou en développement durable.

Cet annuaire servira aussi de base d'échanges au club des éco-entreprises de Champagne-Ardenne qui regroupe déjà à ce jour 80 membres.

Pour en savoir plus, cliquez sur :
<http://www.eco-entreprises-champagne-ardenne.fr/>

BOURSE DES STAGES

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CHAMPAGNE-ARDENNE

L'outil performant des offres et demandes de stages en Champagne-Ardenne

ENTREPRISES...

Confiez une mission
à un stagiaire



ÉTUDIANTS...

Trouvez un stage
en entreprise



**Les CCI de
Champagne-
Ardenne**



www.stages-champagneardenne.com

Appui aux entreprises

> Agir pour l'entreprise

Consommation d'énergie : des aides pour un diagnostic



Il est encore temps de vous manifester pour bénéficier d'une aide qui peut aller jusqu'à 70 % pour faire faire un diagnostic énergétique de vos installations industrielles (ou commerciales si surface supérieure à 300 m²), avoir des préconisations sur les améliorations ou équipements envisageables, ainsi qu'une estimation du retour sur investissement.

Plusieurs entreprises ont déjà fait réaliser un diagnostic dans le cadre de cette opération ; pour la majorité des

préconisations, les temps de retour sur investissement sont inférieurs à trois ans. Alors qu'on entend parler de hausse des prix des énergies, profitez de cette opportunité tant que cette opération existe !

Contact :
Stéphanie Page-Fillion
Tél. : 03 25 43 70 26
fillion@troyes.cci.fr



Difficultés : qui contacter ?

Si vous craignez ou voyez arriver quelques difficultés d'ordre économique, pensez à consulter l'onglet "Que faire ? Qui contacter ?" sur www.troyes.cci.fr / Pratique / Prévention des difficultés.

En fonction de votre situation, vous y trouverez aussi bien des informations que les coordonnées d'un interlocuteur et/ou de la structure à contacter. Ce tableau muni de nombreux liens dispose d'une version téléchargeable. Et n'hésitez pas à interroger un des deux conseillers de la CCI à votre disposition sur ce sujet.

Contacts : Commerce / Services à la personne :
Christophe Pereira
Tél. : 03 25 43 70 04
pereira@troyes.cci.fr

ou
Industrie / Services aux entreprises :
Eric Servain
Tél. : 03 25 43 70 35
servain@troyes.cci.fr

Réduire vos émissions de gaz à effet de serre

Afin d'aider les entreprises régionales à réduire leurs émissions de CO₂ et donc de faire les économies qui en découlent, la CRCI en collaboration avec l'ADEME, le Conseil Régional et la DREAL, a lancé il y a quelques mois une opération collective pour encourager techniquement et financièrement la réalisation de Bilans Carbone® et de Plans de Déplacements Entreprise (PDE).

Le Bilan Carbone® (selon une méthodologie mise au point par l'ADEME) permet de hiérarchiser les enjeux, de mettre en place des actions

de réduction des émissions directes ou indirectes de CO₂ induites par l'activité de l'entreprise (flux, transport, production, locaux), et de sensibiliser les équipes.

Le PDE est une démarche d'analyse de tous les déplacements liés à l'activité de l'entreprise : trajets domicile-travail et professionnels des salariés, des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'entreprise. Il aboutit à un ensemble d'actions permettant d'optimiser ces déplacements.

Dans le cadre de cette opération, les études Bilan Carbone® et PDE pourront

être financées jusqu'à 70 % (pour les PME) dans la limite d'études de 15 000 euros pour les Bilans Carbone® et 75 000 euros pour les PDE.

Il ne faut pas croire que cela ne concerne que les grandes entreprises : parmi les sept diagnostics en cours ou terminés dans l'Aube, l'un concerne une entreprise de moins de 10 salariés !

Contact :
Stéphanie Page-Fillion
Tél. : 03 25 43 70 26
fillion@troyes.cci.fr

Médiation du crédit

La mission de « Médiation du crédit » a été créée afin de répondre à 2 objectifs :

- ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de trésorerie ou de financement

- veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

La CCI est membre de ce dispositif en tant que Tiers de confiance de la médiation.

A ce titre, la CCI est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans votre démarche vers la médiation de la Banque de France : suivi individualisé et dans la durée, réponse à vos questions et orientation avant, pendant et après la Médiation ; avec si besoin le conseil gratuit d'un spécialiste.

www.mediateurducredit.fr/

Contact :

Christophe Pereira

Tél. : 03 25 43 70 04

pereira@troys.cci.fr



La CCI vous simplifie la taxe d'apprentissage

La Taxe d'Apprentissage, impôt dû par les entreprises ayant au moins 1 salarié, doit être versée avant le 28 février 2010

Pour vous simplifier la taxe, la CCI peut s'occuper de toutes vos démarches administratives : traitement des dossiers, établissement des reçus libératoires, versement aux établissements scolaires, tout en respectant bien entendu votre choix.

Retrouvez sur www.troys.cci.fr, rubrique Former/apprentissage, toutes les informations utiles : réglementation et schéma explicatif, liste des écoles régionales habilitées en 2010 à percevoir la taxe par la Préfecture de Région, mode de calcul...

Vous pouvez également déclarer votre taxe en ligne !

Contact :

Liliane Houbin

Tél : 03 25 43 70 01

houbin@troys.cci.fr



INTERNATIONAL

Tous les avantages d'Info Pro international

- Vision globale des flux mondiaux
- Ciblage des pays à fort potentiel pour vos produits
- Eclairage marché
- Législation étrangère
- Recherche de fournisseurs, de partenaires...

Des informations utiles pour votre



développement à l'international à un tarif attractif.

Pour en savoir plus, merci de contacter notre service international en appelant au 03 25 43 70 05.

Deux salons pour promouvoir l'agroalimentaire



CCI International Champagne-Ardenne propose aux entreprises agroalimentaires d'exposer leurs produits et savoir faire à l'occasion du :

- **24^{ème} salon international du Club Gourmets à Madrid (Espagne) du 12 au 15 avril 2010**

Une réelle opportunité de pénétrer un marché complexe ou de conforter sa présence auprès des professionnels.

80 000 visiteurs (+ 12,9 % par rapport à 2008) et 1 311 exposants (+ 5,5 % par rapport à 2008) durant l'édition 2009.

Contact : Leila Difallah

- **Fancy Food Show du 27 au 29 juin 2010 à New York (USA)**

La France est le premier fournisseur européen de produits agro-alimentaires aux U.S.A, un marché de 305 millions d'habitants avec également 945 000 restaurants.

Fancy Food Show est le salon professionnel de référence pour les entreprises qui souhaitent exporter en Amérique du Nord avec 24 000 visiteurs en 2009, 2 300 exposants

Contact :

Nicolas Rodique

Tél. : 03 25 43 70 25

rodique@troys.cci.fr



V.I.E. sur le Maghreb, la solution "clé en main"

• Vous ne disposez pas de représentant ou de temps nécessaire pour vous développer au Maghreb

• Vous souhaitez analyser ce marché, mettre en place un réseau commercial, prospecter, suivre des clients ou rechercher des partenaires industriels...

• Vous recherchez une formule économique, efficace et facile à gérer...

CCI International Champagne-Ardenne vous propose de mettre en

place un V.I.E. (volontaire international en entreprises) à temps partagé sur le Maghreb pour accentuer votre présence sur ce marché à fort potentiel.

Contact :

Leila Difallah

Tél. : 03 25 43 70 16

difallah@troys.cci.fr

